

Acte certifié exécutoire



DELIBERATION N° CR 25-16

- Par publication ou notification le 19/02/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 19/02/2016

DU 18 FEVRIER 2016

L'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap ;
grande cause régionale de l'année 2016

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU Le Code général des collectivités territoriales,
VU Le Code du Travail ;
VU La loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;
VU La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 133 ;
VU La délibération n° CR 11-14 du 13 février 2014 portant création de l'Agenda 22 du conseil régional d'Ile-de-France – Plan régional pour l'égalité entre personnes en situation de handicap(s) et personnes valides ;
VU La délibération n° CP 15-494 du 09 juillet 2015 relative à la première révision annuelle de l'Agenda 22 du conseil régional d'Ile-de-France ;
VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;
VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
VU Le rapport CR 25-16 présenté par Madame la Présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;
VU L'avis de la commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation ;
VU L'avis de la commission des finances ;
VU L'avis de la commission de la famille, de l'action sociale et du handicap ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Déclare l'emploi des personnes en situation de handicap grande cause régionale 2016.

A cette fin, décide que cette thématique doit irriguer l'ensemble de l'action régionale, selon les principes de l'Agenda 22.

Article 2 :

Donne mandat à la Présidente de la Région Ile-de-France pour :

- élaborer dans l'année le programme régional d'accès à la qualification et à la formation des personnes en situation de handicap ;
- renforcer le partenariat régional avec l'Agefiph par le biais d'un accord de partenariat ;
- élaborer une convention de partenariat avec le réseau des Cap emploi franciliens.

Et délègue à la Commission permanente l'adoption de ce programme régional et de ces accords et convention de partenariat.

19/02/16 10:02:00

En faveur des personnes en situation de handicap, donne également mandat à la Présidente de la Région Ile-de-France pour :

- développer l'accompagnement des acteurs de la formation et de l'apprentissage ;
- mettre en place des actions de soutien aux employeurs ;
- favoriser la création, la transmission et la reprise d'entreprises par les personnes en situation de handicap ;
- lancer des actions en faveur de l'innovation ;
- mobiliser la mesure régionale « 100 000 stages pour les jeunes » ;
- favoriser l'accès à l'apprentissage, notamment par la mobilisation de huit développeurs départementaux pour l'accès à l'apprentissage des personnes en situation de handicap ;
- rendre la Région exemplaire en matière d'accueil, de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Et délègue à la Commission permanente la mise en œuvre de ces engagements et l'adoption ou l'adaptation des règlements d'intervention des dispositifs afférents.

Article 3 :

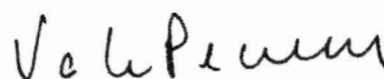
Décide de demander au comité de pilotage de la convention régionale pour l'insertion professionnelle des jeunes handicapés, présentée en annexe n° 1 à la présente délibération, de devenir partenaire de cette convention et de siéger au comité de pilotage.

Délègue à la Commission permanente l'approbation d'un avenant à cette convention prévoyant l'intégration de la Région dans ce partenariat et précisant ses modalités d'intervention au titre de cette convention.

Article 4 :

S'engage à produire un jaune budgétaire couvrant l'ensemble des dépenses de la Région Ile-de-France en matière de soutien aux personnes en situation de handicap.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France



VALERIE PECRESSE